

Arrêté N°2023-23

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3 et L613-4 et R613-32 et suivants, relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 2020-300 du 16 décembre 2022, portant composition du jury de VAE de la Licence sciences de l'éducation,

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence sciences de l'éducation, est modifié ainsi qu'il suit :

Ajout, dans la rubrique « enseignants », de Stéphanie COLIN, MCF.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 11/01/2023

Pour La Présidente
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
en charge des ressources humaines
et de l'action sociale
ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON •
Université
LUMIÈRE
LYON 2
Marie-Reine MARANDEL
Nathalie DOMPNIER

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Nicolas DIVERT	mcf
Enseignant-chercheur	Quentin MAGOGÉAT	mcf
Enseignant chercheur	Marc GUIGNARD	mcf
Enseignante Chercheur	Stéphanie COLIN	mcf
Professionnel	René Pierre RABAUX	Inspecteur de l'éducation nationale
Professionnel	Vincent MASSART LALUC	Formateur ESPE